

## Décret socle - CCN - Accord d'entreprise - Loi travail



**SPOLIATION de nos conditions de VIES,  
ATTEINTE à notre SECURITE**



## **Combien de temps allons nous laisser faire ???**

Depuis 2011 et la fin des assises du ferroviaire avec comme seul objectif la réforme du ferroviaire, l'ouverture à la concurrence, la fin du RH 0077 et la casse du statut des Cheminots, nous regardons notre entreprise se liquéfier autour de nous.

Juin 2014 après 13 jours de grève et la trahison des Cheminots par les syndicats « réformistes », la colère gronde. Mai 2016 ... on recommence ? On les laisse nous spolier de nos droits ? On les laisse mettre en danger nos vies ? On les laisse tuer une entreprise qui vient de fêter ses 75 ans ? On les laisse assassiner un service public républicain ?

La direction SNCF et ses complices tentent de diviser les cheminots par des tracts de propagande « infos négos ».

**Mais pourquoi ne pas les appeler « infos nigaud » ?**

Car c'est bien ce qu'espère le patronat en tentant de faire avaler des couleuvres aux cheminots.

Les conducteurs ne sont pas dupes, et encore moins des nigauds ! L'UNAC-FO vous explique ce qui se trame.

Aujourd'hui la direction tente de rassurer les cheminots, mais se faisant, dévoile son intention: **accentuer la gestion par activité et adapter la réglementation du travail à l'entreprise. Quid des passerelles ?**

**1**  
**DÉCRET SOCLE**  
=  
**GOVERNEMENT**

**2**  
**CCN**  
=  
**UTP**  
(syndicat des patrons du transport)

**3**  
**ACCORD D'ENTREPRISE**  
=  
**SNCF, ECR, ... ETC**



**2 RHR consécutifs, repris dans le décret socle et la CCN.**



**Zone de résidence dans le décret socle et la CCN 50km**



**Moins de RP, moins de CA, finis les récupérations de RF sauf 1er mai, finis les RG, des amplitudes plus longues, des RHR plus court, ...etc.**

**Voila notre avenir !!!!**

Les conducteurs n'acceptent pas de voir leurs conditions de travail différentes selon leur résidence ou les trains tirés. Demain, selon pour qui nous travaillerons, nous n'aurions plus les mêmes taquets :

### **INACCEPTABLE.**

Tout comme ils refusent le fait d'avoir un titre 1 (adapté et minimalisé) qui ne s'adapte plus aux autres roulants (ASCT) !

**C'est bien tous ensemble que nous devons nous battre.**

De plus les propositions de la direction qui seront reprises dans un accord d'entreprise sont dénonçables n'importe quand avec un simple préavis de 3 mois!

Nul doute qu'elle prévoit déjà les adaptations pour au plus tard 2019 (ouverture totale du service voyageurs à la concurrence sauf TER) et 2023 (ouverture totale à la concurrence sur l'ensemble du réseau pour tous les trains). Mais accepter aujourd'hui les reculs pour certains conducteurs, pour l'ensemble des cheminots, c'est être aligné demain sur le moins-disant !

Sans parler de soi-disant privilèges pour certains conducteurs de certaines activités, les propositions qui concernent tous les conducteurs prévoient des Repos Périodiques Doubles de moins par an, des Repos compensateurs de jours fériés chômés de moins, des dimanches travaillés de plus, etc.

Même si cet accord de régression s'appliquait, demain en le dénonçant, pour s'adapter à la concurrence, ce serait le décret socle qui s'appliquerait pour tous (la CCN n'étant qu'un leurre quasi calqué sur ce décret).

Les conducteurs, les cheminots de la SNCF et du privé sont bien dans le même bateau. En nous défendant ensemble, sur des revendications claires, dans l'unité de la base, nous pouvons gagner.

**Attendre encore ?** Se séparer des salariés du privé dans la lutte contre la loi travail ? C'est s'isoler et perdre l'occasion d'être uni et fort pour gagner. **Savez-vous que la loi travail, s'appliquera aux cheminots comme à tous les salariés ?** Dire l'inverse c'est, au mieux ignorer la loi, au pire mentir pour soutenir la réforme du ferroviaire 2014 et les directions des entreprises ferroviaires privées ou SNCF qui veulent faire baisser leurs coûts.

**Les conducteurs l'ont bien compris, et avec l'UNAC-FO, seront en grève reconductible à partir 18 mai !**

**Pour exiger avec sa fédération : UN DECRET SOCLE A MINIMA EGAL AU RH0077 ET LE RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL !**

**AVEC L'UNAC FO, GRÈVE RECONDUCTIBLE A COMPTER DU 18 MAI 2016.**

**Pour nos conditions de travail,  
Pour notre sécurité et celle des usagers,  
Pour un service public républicain.**

